ZotNumérik

Conditions Générales de Vente et de Services

et annexe relative à la sous-traitance de données personnelles

Version 1.2

Date d’entrée en vigueur : 5 novembre 2026

ZotNumérik - Aurélie Robert, entrepreneur individuel
8 ruelle Boulot, 97400 Saint-Denis, France
SIREN 130 595 036 - SIRET 130 595 036 00018
contact@zotnumerik.re

Empreinte SHA-256 du contenu contractuel inclus :
76177c1323511b2dbb81e128970205ca4f8310ef6a0f63bbe3afb46f535cec5c

ZotNumérik

Version : 1.2 Date d'entrée en vigueur : 5 novembre 2026

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Services, ci-après les « CGV », régissent les relations contractuelles entre :

ZotNumérik Entreprise individuelle – Micro-entrepreneur Entrepreneur : Aurélie Robert, Entrepreneur individuel (EI) Adresse : 8 ruelle Boulot, 97400 Saint-Denis, France SIREN : 130 595 036 SIRET : 130 595 036 00018 Immatriculée au Registre national des entreprises (RNE) sous le numéro 130 595 036 E-mail : contact@zotnumerik.re

ci-après « ZotNumérik »,

et tout client professionnel souscrivant à une prestation ZotNumérik, ci-après le « Client ».

Les présentes CGV sont destinées exclusivement aux clients professionnels agissant dans le cadre de leur activité professionnelle.

1. Objet

ZotNumérik propose des services numériques par abonnement destinés aux professionnels.

Selon la formule souscrite, ces services peuvent notamment comprendre :

- la conception et la mise à disposition d'un site internet ;
- son hébergement ;
- sa maintenance technique ;
- sa gestion technique ;
- un espace professionnel ;
- des fonctionnalités de gestion ;
- des formulaires ;
- un système de réservation ;
- des fonctionnalités de paiement en ligne ;
- des modifications ou mises à jour comprises dans l'offre ;
- ainsi que les autres fonctionnalités indiquées dans la formule choisie.

Le contenu précis de chaque offre est celui présenté au Client au moment de sa souscription.

2. Documents contractuels

La relation contractuelle entre ZotNumérik et le Client est constituée, selon le cas, par :

1. l'offre ou la formule souscrite ; 2. les présentes CGV ; 3. les éventuelles conditions particulières ou devis acceptés ; 4. l'Annexe RGPD relative au traitement des données personnelles lorsqu'elle est applicable.

L'Annexe RGPD fait partie intégrante des présentes CGV lorsqu'une prestation implique que ZotNumérik traite des données personnelles pour le compte du Client.

En cas de contradiction, les conditions particulières expressément convenues par écrit prévalent sur les présentes CGV.

3. Souscription et acceptation des CGV

Le Client sélectionne la formule correspondant à ses besoins et fournit les informations nécessaires à la mise en place de son service.

Avant la validation de la souscription, le Client peut consulter les présentes CGV ainsi que l'Annexe RGPD qui en fait partie lorsqu'elle est applicable.

Le Client doit accepter les documents contractuels applicables avant de procéder au paiement.

Cette acceptation peut être recueillie par voie électronique, notamment au moyen d'une case à cocher prévue à cet effet.

Le contrat est confirmé après acceptation des documents contractuels et validation du premier paiement. Pour les nouvelles souscriptions ordinaires avec engagement soumises à la présente version, ce premier paiement est une mensualité réglée d'avance ; il ne fait pas commencer la durée de l'abonnement, qui débute à la mise en ligne conformément à l'article 6.

ZotNumérik peut conserver les éléments permettant d'établir la preuve de l'acceptation des documents contractuels, notamment :

- l'identité ou l'identifiant du Client ;
- la version des CGV acceptée ;
- la version de l'Annexe RGPD applicable ;
- la date et l'heure de l'acceptation ;
- l'adresse IP utilisée lors de l'acceptation ;
- les informations techniques relatives au navigateur ou à l'appareil, lorsqu'elles sont collectées ;
- l'identifiant de la session de paiement Stripe ;
- l'identifiant client et/ou abonnement associé ;
- un identifiant ou une empreinte permettant d'identifier de manière fiable la version du document accepté.

Ces informations sont conservées aux seules fins de preuve de la relation contractuelle, de sécurité et de défense des droits de ZotNumérik ou du Client.

Après la souscription, ZotNumérik adresse au Client, par e-mail ou met à sa disposition dans son espace professionnel sur un support permettant leur conservation, un exemplaire des CGV et, lorsqu'elle est applicable, de l'Annexe RGPD correspondant aux versions acceptées lors de la souscription.

4. Formules et tarifs

ZotNumérik propose plusieurs formules d'abonnement mensuel.

Les nouvelles souscriptions comportent un engagement contractuel initial de 12 mois, avec facturation et prélèvement mensuels. Les tarifs officiels sont :

- Site vitrine (Essentiel) : 69,90 € par mois ;
- Réservation / Commande : 99,90 € par mois ;
- Réservation / Commande + Paiement en ligne : 129,90 € par mois.

Offre de lancement - cinq premiers clients

Pour les cinq premiers nouveaux clients, toutes formules confondues, les tarifs mensuels des douze premiers mois sont respectivement 59,90 €, 79,90 € et 99,90 €. L'engagement initial reste de 12 mois. Une place est réservée lors de l'ouverture du paiement ; la disponibilité et les montants applicables sont confirmés avant l'acceptation et le paiement.

La réduction prend fin après les douze premiers mois. Si le Client confirme expressément le renouvellement dans les conditions de l'article 19, le tarif officiel de sa formule indiqué ci-dessus s'applique à la période suivante. Sans confirmation expresse, l'abonnement prend fin à l'échéance.

Aucune offre sans engagement n'est proposée aux nouvelles souscriptions ordinaires. Les contrats antérieurs et les conditions promotionnelles sans engagement expressément accordées aux Délices d'Aesse restent inchangés. Les dispositions ci-dessous relatives au sans engagement ne concernent que ces contrats antérieurs ou cette exception.

Le prélèvement mensuel n'entraîne pas le paiement immédiat des douze mensualités.

Les fonctionnalités comprises dans chaque formule sont présentées au Client avant sa souscription.

Le tarif applicable est celui affiché et accepté par le Client lors de sa souscription.

Les éventuelles prestations complémentaires ou demandes ne faisant pas partie de la formule choisie peuvent faire l'objet d'une facturation distincte après information et accord du Client.

Lorsque ZotNumérik bénéficie de la franchise en base de TVA, la TVA n'est pas applicable conformément à la réglementation en vigueur.

5. Nature de l'abonnement

Les services ZotNumérik sont proposés sous la forme d'un abonnement mensuel récurrent, avec engagement contractuel initial de 12 mois pour les nouvelles souscriptions ordinaires. Les modalités sans engagement décrites ci-dessous restent applicables uniquement aux contrats antérieurs et à l'exception expressément accordée aux Délices d'Aesse.

Dans les deux cas, la facturation et le prélèvement sont mensuels. Le mandat de prélèvement autorise les paiements récurrents, mais ne détermine pas à lui seul la durée de l'engagement contractuel.

La formule sans engagement est renouvelée automatiquement de mois en mois jusqu'à sa résiliation dans les conditions de l'article 19.

La formule avec engagement est conclue pour une période ferme initiale de 12 mois, réglée par mensualités. Le renouvellement technique de la facturation chaque mois ne crée ni un nouveau contrat de 12 mois ni un droit de résiliation mensuelle pendant cette période ferme.

À l'issue de la période ferme initiale, aucune nouvelle période d'engagement de 12 mois ne peut commencer sans un choix exprès du Client effectué dans les conditions de l'article 19.

6. Prise d'effet et date de facturation

Pour les nouvelles souscriptions ordinaires avec engagement soumises à la présente version, la première mensualité est encaissée à la signature, avant la finalisation du site. Elle couvre le premier mois d'abonnement à compter de la mise en ligne effective du site, après validation du Client et confirmation de cette mise en ligne par ZotNumérik.

L'abonnement et l'engagement initial de 12 mois commencent à la mise en ligne, et non à la date du premier paiement. La période de préparation du site ne consomme pas la durée de l'engagement ni les douze mois du tarif de lancement.

Aucun nouveau paiement n'est demandé le jour de la publication : le premier mois est déjà payé. La deuxième mensualité est prélevée un mois après la mise en ligne, puis les suivantes chaque mois. Aucun prélèvement récurrent n'est programmé pendant la préparation du site.

La date de début et la date de fin de l'engagement, ainsi que la prochaine échéance de paiement, sont enregistrées et communiquées au Client lors de la confirmation de mise en ligne. Lorsque l'anniversaire mensuel n'existe pas, la première échéance est fixée au dernier jour du mois concerné ; les échéances suivantes suivent la date mensuelle enregistrée par Stripe.

Exemple : première mensualité payée le 12 octobre, site publié le 20 novembre : premier mois du 20 novembre au 19 décembre, deuxième mensualité le 20 décembre. Aucun nouveau paiement le 20 novembre.

Les contrats déjà acceptés sous une version antérieure conservent leur calendrier de facturation et leur date de début. Les conditions particulières expressément accordées aux Délices d'Aesse restent inchangées. Une simple mise à jour des CGV ne décale aucun abonnement existant.

7. Paiement

Les paiements peuvent notamment être traités par Stripe.

En souscrivant à un abonnement, le Client autorise les paiements récurrents correspondant à la formule choisie jusqu'à la date effective de fin de l'abonnement déterminée conformément à l'article 19.

Le montant correspondant à l'abonnement est prélevé à chaque échéance mensuelle.

Les factures sont mises à disposition ou transmises au Client conformément aux modalités prévues par ZotNumérik.

Chaque facture comporte les mentions obligatoires applicables, notamment la date d'émission, son numéro unique, la date d'échéance du paiement ainsi que, lorsque la réglementation l'exige, les mentions relatives aux pénalités de retard et à l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé, sauf accord écrit contraire.

8. Retard ou échec de paiement

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard sont exigibles de plein droit à compter du jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture, sans qu'un rappel ou une mise en demeure préalable soit nécessaire.

Le taux des pénalités de retard applicable est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage, conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce.

Pour le premier semestre de l'année concernée, le taux de référence applicable est celui en vigueur au 1er janvier. Pour le second semestre, le taux de référence applicable est celui en vigueur au 1er juillet.

Tout Client professionnel en situation de retard de paiement est également redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Lorsque les frais de recouvrement effectivement engagés sont supérieurs à cette indemnité forfaitaire, ZotNumérik peut demander une indemnisation complémentaire sur justification, conformément à la réglementation applicable.

En cas d'échec de prélèvement ou de défaut persistant de paiement, ZotNumérik peut informer le Client et l'inviter à régulariser sa situation.

À défaut de régularisation, ZotNumérik peut suspendre tout ou partie des services concernés jusqu'au règlement des sommes dues.

La suspension du service résultant d'un retard, d'un échec de prélèvement ou d'un défaut de paiement ne constitue pas une résiliation. Elle n'a pas pour effet de mettre fin à une période d'engagement de 12 mois en cours ni d'annuler les sommes restant dues au titre de cette période.

9. Obligations du Client

Le Client s'engage notamment à :

- fournir les informations nécessaires à la réalisation du site ;
- transmettre les textes, photographies, logos, tarifs, horaires et autres contenus nécessaires ;
- fournir des informations exactes et à jour ;
- vérifier les informations avant leur publication ;
- informer ZotNumérik des modifications importantes ;
- disposer des droits nécessaires sur les contenus transmis ;
- ne pas demander la publication de contenus illicites ;
- utiliser le service conformément à la réglementation applicable ;
- respecter les obligations légales et professionnelles propres à son activité ;
- maintenir à jour les informations réglementaires concernant son entreprise ;
- coopérer avec ZotNumérik lorsque son intervention est nécessaire au bon fonctionnement du service.

Le Client reste responsable de l'exactitude, de la licéité et de la mise à jour des informations relatives à son activité qu'il fournit, demande de publier ou valide, notamment ses coordonnées, informations d'immatriculation, horaires, prestations, tarifs, conditions commerciales, logos, photographies et autres éléments qui lui sont propres.

Lorsque ZotNumérik rédige, crée ou adapte des textes, visuels ou éléments de présentation pour le site à partir des informations communiquées par le Client, le Client est invité à les vérifier avant leur publication. Cette validation ne transfère pas au Client la propriété des créations appartenant à ZotNumérik dans les conditions de l'article 13.

ZotNumérik peut fournir ou intégrer des modèles de mentions, pages ou informations juridiques à titre de support technique. Le Client demeure responsable des informations réglementaires propres à son activité et de leur exactitude.

Lorsqu'un contenu publié au moyen du service apparaît manifestement illicite ou lorsque ZotNumérik est légalement tenue d'en empêcher l'accès, ZotNumérik peut retirer le contenu concerné ou en suspendre l'accès sans préavis ni mise en demeure préalable, dans la mesure nécessaire à la cessation de la situation concernée. Le Client en est informé dans les meilleurs délais lorsque la loi le permet. Cette mesure de retrait ou de suspension d'un contenu est distincte de la résiliation du contrat, qui demeure régie par l'article 19.5 lorsqu'elle est envisagée.

ZotNumérik peut transmettre aux autorités compétentes les informations qu'elle est légalement tenue de communiquer.

10. Création et mise en ligne

La réalisation du site nécessite la coopération du Client.

Les délais de création peuvent notamment dépendre :

- de la transmission des contenus ;
- des informations fournies par le Client ;
- des validations demandées ;
- de la complexité du projet ;
- des éventuelles demandes supplémentaires ;
- des contraintes liées à des services tiers.

Avant la mise en ligne définitive, le Client peut être invité à vérifier et valider son site.

Il lui appartient notamment de vérifier :

- ses coordonnées ;
- ses prestations ;
- ses tarifs ;
- ses horaires ;
- ses textes ;
- ses photographies ;
- ses informations professionnelles ;
- les fonctionnalités correspondant à son offre.

La validation du Client vaut acceptation des éléments qu'il a vérifiés, sous réserve des éventuelles anomalies techniques relevant de ZotNumérik.

11. Nature du service — Absence de vente du site

Les offres ZotNumérik constituent des prestations de services numériques fournies par abonnement.

Le Client bénéficie, pendant la durée de son abonnement, du site et des fonctionnalités correspondant à la formule souscrite.

La souscription ne constitue pas l'achat ou la vente du site internet.

Elle n'entraîne notamment pas le transfert au Client de la propriété :

- du code source ;
- de l'infrastructure technique ;
- de l'espace professionnel ;
- des composants techniques ;
- des modèles ;
- des outils ;

- des systèmes ;
- des interfaces ;
- des solutions techniques développées ou exploitées par ZotNumérik.

Ces éléments sont mis à disposition du Client dans le cadre du service pendant la durée de son abonnement.

12. Contenus appartenant au Client

Le Client reste propriétaire des contenus et éléments dont il détient les droits et qu'il fournit à ZotNumérik, notamment :

- sa marque ;
- son nom commercial ;
- son logo ;
- ses photographies ;
- ses vidéos ;
- ses textes ;
- ses documents ;
- ses créations graphiques ;
- ses données.

Le Client garantit qu'il dispose des droits nécessaires permettant leur utilisation dans le cadre de son site.

La fin de l'abonnement ne transfère pas ces contenus à ZotNumérik.

13. Propriété intellectuelle de ZotNumérik

Les méthodes, structures techniques, composants, outils, modèles, interfaces, systèmes, développements génériques, savoir-faire et solutions techniques appartenant à ZotNumérik restent sa propriété.

Sauf accord écrit contraire, les textes, visuels, mises en page, compositions et autres éléments créés spécifiquement par ZotNumérik pour le site du Client dans le cadre de l'abonnement restent également la propriété de ZotNumérik dans la mesure où ils sont susceptibles de protection et où ZotNumérik en détient les droits. Le Client bénéficie, pendant la durée de l'abonnement, du droit de les utiliser dans le cadre du site fourni par ZotNumérik.

À la fin de l'abonnement, ZotNumérik n'est pas tenue de remettre au Client ces créations, leurs fichiers sources, leurs versions de travail ou les éléments techniques ayant servi à leur réalisation. Le Client conserve en revanche l'ensemble des contenus et éléments qu'il avait lui-même fournis et sur lesquels il détient des droits, conformément à l'article 12.

Lorsque certains éléments ont été réalisés à l'aide d'outils automatisés ou d'intelligence artificielle, ZotNumérik ne garantit pas qu'ils puissent, pris isolément, bénéficier d'une protection exclusive par le droit d'auteur. Cette circonstance n'emporte aucun transfert du site, du code, des fichiers de travail ou des autres éléments appartenant à ZotNumérik.

Les éléments provenant de tiers restent soumis aux droits et licences de leurs titulaires respectifs.

Aucun droit de propriété sur ces éléments n'est transféré au Client, sauf accord écrit contraire.

14. Nom de domaine

Le nom de domaine utilisé pour le site du Client est destiné à rester sous le contrôle du Client.

Lorsque le nom de domaine est enregistré directement par le Client, celui-ci en conserve la gestion.

Lorsque ZotNumérik procède à son enregistrement ou assure sa gestion technique pour le compte du Client, le nom de domaine est, dans la mesure permise par le prestataire concerné, enregistré avec le Client comme titulaire ou bénéficiaire.

À la fin de l'abonnement, le Client conserve son nom de domaine.

Lorsque ZotNumérik en assure la gestion, le Client peut demander son transfert vers le bureau d'enregistrement ou le prestataire de son choix.

ZotNumérik fournit alors, dans la mesure nécessaire et techniquement possible, les éléments permettant ce transfert, sous réserve des règles imposées par le bureau d'enregistrement concerné.

Le transfert du nom de domaine n'entraîne pas le transfert du site, du code source, de l'espace professionnel, de l'hébergement ou de l'infrastructure ZotNumérik.

15. Maintenance et modifications

Pendant la durée de l'abonnement, ZotNumérik assure les prestations de maintenance comprises dans la formule choisie.

Les interventions et modifications comprises dépendent de l'offre souscrite.

Toute demande dépassant le périmètre de l'offre peut faire l'objet d'une tarification complémentaire communiquée au Client avant sa réalisation.

16. Prestataires et services tiers

Le fonctionnement des services ZotNumérik peut nécessiter le recours à des prestataires tiers, notamment :

- Google/Firebase ;
- Hostinger ;
- Stripe ;
- bureaux d'enregistrement de noms de domaine ;
- services d'e-mail ;
- API et autres solutions techniques.

Ces services sont soumis à leurs propres conditions et peuvent connaître des interruptions, modifications ou évolutions indépendantes de ZotNumérik.

ZotNumérik ne saurait être tenue responsable d'un dysfonctionnement exclusivement imputable à un prestataire tiers, sans préjudice de ses propres obligations contractuelles.

17. Disponibilité et sécurité

ZotNumérik met en œuvre des moyens techniques et organisationnels raisonnables afin d'assurer la disponibilité et la sécurité de ses services.

Aucun service informatique accessible par Internet ne peut toutefois garantir une disponibilité ou une sécurité absolue.

Des interruptions temporaires peuvent notamment intervenir pour :

- maintenance ;
- mise à jour ;
- sécurité ;
- incident technique ;
- intervention d'un prestataire ;
- événement indépendant de la volonté raisonnable de ZotNumérik.

Lorsque cela est raisonnablement possible, ZotNumérik s'efforce de limiter la durée et les conséquences des interruptions relevant de son contrôle.

18. Changement de formule

Le Client peut demander à passer à une autre formule ZotNumérik parmi les offres disponibles.

Les nouvelles conditions tarifaires et la date de prise d'effet du changement sont indiquées au Client avant validation.

Aucune modification tarifaire n'est appliquée rétroactivement à une période déjà réglée.

Pendant une période ferme de 12 mois, une demande de changement de formule ne met pas fin à l'engagement en cours et ne supprime pas les mensualités restant dues. Lorsqu'un changement ne peut pas être appliqué sans modifier les conditions de cet engagement, sa prise d'effet est reportée à son terme et le Client en est informé avant validation.

19. Résiliation, fin d'engagement et poursuite de l'abonnement

19.1. Formule sans engagement de durée

Le Client peut résilier à tout moment son abonnement depuis son espace professionnel au moyen de la fonctionnalité prévue à cet effet.

La résiliation empêche le prélèvement et le renouvellement de l'abonnement à l'échéance mensuelle suivante. Le Client conserve l'accès aux services jusqu'à la fin de la période mensuelle déjà réglée.

Exemple : si l'abonnement est renouvelé le 12 de chaque mois et que le Client résilie le 20 octobre, son service reste actif jusqu'au 12 novembre. Aucun nouveau prélèvement n'intervient à cette échéance.

Sauf disposition légale contraire ou situation ouvrant droit à remboursement, la résiliation en cours de période n'entraîne aucun remboursement au prorata de la période déjà commencée et réglée.

19.2. Formule avec engagement initial de 12 mois

La période initiale de 12 mois constitue une durée ferme. Les douze mensualités correspondant à cette période restent dues, même si le Client demande l'arrêt du service avant son terme. Une demande formulée pendant cette période peut enregistrer le choix du Client pour la fin de l'engagement, mais elle n'interrompt pas les prélèvements mensuels restant dus et ne prend pas effet comme une résiliation anticipée.

Sauf disposition légale impérative contraire, aucun remboursement au prorata n'est dû au titre d'une mensualité commencée et réglée.

19.3. Choix proposé à l'approche du terme

À partir de quarante-cinq jours environ avant la date de fin de la période ferme, ZotNumérik informe le Client, par écrit, notamment par courrier électronique dédié et/ou depuis son espace professionnel, de la date d'échéance, de son tarif mensuel actuel, du tarif proposé pour un nouvel engagement de 12 mois, des choix disponibles et de la conséquence d'une absence de choix. La notification indique de manière claire et apparente la date limite à laquelle le Client peut exprimer son choix.

Les choix contractuels proposés sont les suivants :

1. souscrire expressément une nouvelle période ferme de 12 mois, au tarif avec engagement en vigueur à la date de cette nouvelle souscription, sauf tarif contractuellement maintenu ou condition particulière applicable ; 2. mettre fin à l'abonnement à la date d'échéance de la période ferme en cours.

Le Client peut également demander que la décision lui soit rappelée ultérieurement. Ce report temporaire ne constitue ni une acceptation du renouvellement ni une demande de fin d'abonnement et ne repousse pas la date limite de décision.

Des rappels automatiques peuvent être adressés avant cette échéance. Ces notifications n'imposent pas à ZotNumérik une prise de contact personnelle ou manuelle avec le Client.

La souscription d'une nouvelle période ferme de 12 mois nécessite une action expresse et une confirmation claire du Client. ZotNumérik conserve les éléments permettant d'en établir la preuve, notamment l'identité ou l'identifiant du Client, l'abonnement concerné, le choix effectué, la date et l'heure, le tarif accepté, la version des CGV ainsi que les identifiants techniques utiles.

19.4. Absence de choix à l'échéance

Si le Client n'effectue aucun choix avant la fin de la période ferme, son abonnement prend fin à cette échéance. Il n'est pas réengagé automatiquement pour une nouvelle période de 12 mois et aucune nouvelle mensualité n'est prélevée au titre d'une période postérieure.

Cette conséquence lui est annoncée avant l'échéance dans la notification prévue à l'article 19.3. Les conséquences de la fin de l'abonnement prévues aux articles 20 à 22 s'appliquent à la date effective de fin.

19.5. Manquement grave d'une partie

Sans préjudice des autres droits prévus par la loi ou les présentes CGV, en cas de manquement suffisamment grave d'une partie à ses obligations contractuelles, l'autre partie peut demander qu'il soit remédié à ce manquement dans un délai raisonnable indiqué dans une mise en demeure.

Lorsque ZotNumérik entend se prévaloir de la présente clause pour mettre fin au contrat en raison d'un manquement du Client, la mise en demeure identifie le manquement reproché, vise expressément la présente clause et indique le délai laissé au Client pour régulariser sa situation. À défaut de régularisation dans ce délai, ZotNumérik peut mettre fin à l'abonnement, sous réserve des dispositions légales applicables.

Peuvent notamment constituer des manquements du Client, selon leur gravité et les circonstances : un défaut de paiement persistant, la fourniture ou le maintien d'un contenu manifestement illicite, une utilisation frauduleuse ou abusive du service, une atteinte à la sécurité du service ou un manquement grave et répété aux obligations prévues à l'article 9.

La fin du contrat pour manquement du Client ne remet pas en cause les sommes déjà échues. Les éventuelles conséquences financières supplémentaires sont déterminées conformément au contrat et aux règles légales applicables.

Réciproquement, en cas de manquement suffisamment grave de ZotNumérik à ses obligations essentielles qui n'est pas corrigé dans le délai raisonnable indiqué dans une mise en demeure, le

Client conserve les droits et recours que lui reconnaît la loi, y compris, lorsque les conditions légales sont réunies, la possibilité de mettre fin au contrat. Une telle fin du contrat imputable à un manquement suffisamment grave de ZotNumérik ne peut avoir pour effet d'imposer au Client le paiement de prestations qui ne seraient plus dues en application de la loi.

20. Conséquences de la résiliation

À la date effective de fin de l'abonnement, déterminée conformément à l'article 19 :

- le site est désactivé et n'est plus accessible au public ;
- l'accès à l'espace professionnel est désactivé ;
- l'hébergement fourni dans le cadre de l'abonnement prend fin ;
- la maintenance prend fin ;
- les fonctionnalités dépendant de l'infrastructure ZotNumérik cessent d'être fournies.

La résiliation n'entraîne pas la remise au Client du code source, de l'infrastructure, de l'espace professionnel ou des outils ZotNumérik.

Le Client conserve ses propres contenus, ses droits sur ceux-ci et son nom de domaine.

21. Conservation du site après résiliation

À compter de la date effective de fin de l'abonnement, le site et les services associés sont désactivés.

Afin de permettre au Client de revenir vers ZotNumérik et, lorsque cela est techniquement possible, de réactiver son service, ZotNumérik peut conserver pendant une durée maximale de 90 jours les éléments techniques, paramètres, contenus et configurations nécessaires à la remise en service du site.

Pendant cette période :

- le site n'est plus accessible au public ;
- l'espace professionnel n'est plus utilisable ;
- les prestations comprises dans l'abonnement ne sont plus fournies.

Le Client peut souscrire à nouveau à une offre ZotNumérik pendant cette période.

Lorsque les éléments nécessaires sont toujours disponibles et techniquement compatibles, ZotNumérik peut alors réactiver le site.

Cette conservation temporaire ne constitue pas une garantie de restauration intégrale dans toutes les circonstances.

À l'expiration de la période de 90 jours, ZotNumérik peut procéder à la suppression définitive du site, de sa configuration et des éléments techniques associés qui ne doivent pas être conservés en vertu d'une obligation légale.

Les données personnelles traitées par ZotNumérik pour le compte du Client font l'objet des règles spécifiques prévues par l'Annexe RGPD et ne sont pas automatiquement conservées pendant 90 jours du seul fait de la présente disposition.

22. Données du Client à la fin de l'abonnement

Le Client est invité à récupérer les contenus et informations lui appartenant qu'il souhaite conserver avant la suppression définitive du service, lorsqu'une fonctionnalité d'export ou de récupération est disponible.

Concernant les données personnelles traitées par ZotNumérik pour le compte du Client, leur restitution, suppression ou éventuelle conservation intervient conformément aux instructions du Client et à l'Annexe RGPD.

Les éventuelles données présentes dans des sauvegardes techniques peuvent subsister pendant leur cycle normal de rotation, tout en restant protégées et sans être réutilisées à d'autres fins incompatibles.

23. Référence commerciale

Sauf opposition du Client, ZotNumérik peut présenter le nom commercial, le logo et/ou une représentation du site réalisé dans son portfolio ou ses références commerciales.

Le Client peut demander à tout moment la cessation de cette utilisation pour l'avenir.

24. Confidentialité

Chaque partie s'engage à préserver la confidentialité des informations confidentielles reçues dans le cadre de la relation contractuelle.

Cette obligation continue après la fin de l'abonnement pendant la durée raisonnablement nécessaire compte tenu de la nature des informations concernées.

25. Responsabilité

ZotNumérik s'engage à exécuter ses obligations contractuelles avec diligence.

Sa responsabilité ne peut être engagée que pour les dommages directs résultant d'un manquement qui lui est imputable.

ZotNumérik ne peut notamment être tenue responsable des conséquences résultant :

- d'informations erronées fournies par le Client ;
- de contenus fournis ou imposés par celui-ci ;
- d'une utilisation du service contraire aux présentes CGV ou à la réglementation ;
- d'une intervention non autorisée d'un tiers ;
- d'un dysfonctionnement exclusivement imputable à un prestataire externe ;
- d'un événement présentant les caractéristiques de la force majeure.

Aucune disposition des présentes CGV ne peut exclure ou limiter une responsabilité qui ne pourrait légalement l'être.

26. Force majeure

Aucune partie ne peut être tenue responsable d'un manquement résultant d'un événement répondant aux conditions légales de la force majeure.

La partie concernée informe l'autre partie dans les meilleurs délais raisonnablement possibles.

27. Données personnelles

Pour les données que ZotNumérik traite pour ses propres finalités, les modalités applicables sont décrites dans sa Politique de confidentialité.

Lorsque ZotNumérik traite des données personnelles pour le compte du Client dans le cadre du site ou des services fournis, le Client agit en principe en qualité de responsable du traitement et ZotNumérik en qualité de sous-traitant.

Dans cette situation, l'Annexe RGPD – Accord de sous-traitance ci-dessous fait partie intégrante du contrat.

28. Modification des CGV, des offres et des tarifs

ZotNumérik peut faire évoluer ses offres, leurs fonctionnalités, ses tarifs ainsi que les présentes CGV afin notamment de tenir compte de l'évolution de ses services, de ses coûts, de ses outils, de son organisation ou de la réglementation applicable.

Les modifications substantielles des présentes CGV applicables aux abonnements en cours ainsi que les modifications tarifaires concernant ces abonnements sont notifiées aux Clients concernés, par e-mail, depuis leur espace professionnel ou par tout autre moyen approprié, au moins 30 jours avant leur entrée en vigueur.

Pour une formule sans engagement de durée, le Client qui n'accepte pas une modification substantielle ou tarifaire peut résilier son abonnement dans les conditions de l'article 19.1 avant l'entrée en vigueur de cette modification.

Pendant une période ferme de 12 mois, le tarif et les conditions de durée acceptés lors de la souscription restent applicables jusqu'à son terme. Une évolution tarifaire ne rend pas exigibles immédiatement les mensualités restantes et n'ouvre pas, par elle-même, un droit de résiliation anticipée. Le nouveau tarif est présenté pour le choix de renouvellement effectué à l'échéance conformément à l'article 19.3.

Les nouvelles conditions et les nouveaux tarifs ne sont pas appliqués rétroactivement. Ils ne peuvent en aucun cas créer automatiquement une nouvelle période ferme de 12 mois.

Par exception, les modifications rendues nécessaires par une disposition légale ou réglementaire, une décision d'une autorité compétente, une nécessité urgente de sécurité ou une modification imposée par un prestataire tiers indispensable au fonctionnement du service peuvent entrer en vigueur dans un délai inférieur à 30 jours lorsque les circonstances l'exigent.

Le Client en est alors informé dans les meilleurs délais.

29. Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de différend, les parties s'efforcent de rechercher préalablement une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, le litige relève des juridictions compétentes conformément aux règles légales applicables.

ANNEXE RGPD

ACCORD DE SOUS-TRAITANCE DE DONNÉES PERSONNELLES

Article 28 du Règlement général sur la protection des données

Version : 1.0

La présente annexe fait partie intégrante des CGV lorsqu'une prestation ZotNumérik implique le traitement de données personnelles pour le compte du Client.

1. Rôle des parties

Le Client détermine les finalités et les moyens essentiels du traitement réalisé dans le cadre de son activité et agit, sauf situation particulière, en qualité de responsable du traitement.

ZotNumérik traite certaines données pour le compte du Client afin de fournir les services commandés et agit, pour ces opérations, en qualité de sous-traitant.

Chaque partie reste responsable du respect des obligations qui lui incombent au titre de la réglementation applicable.

2. Objet et durée du traitement

Objet : permettre la fourniture, le fonctionnement, l'hébergement, la maintenance et le support des fonctionnalités numériques utilisées par le Client.

Durée : pendant la durée de la prestation et jusqu'à la restitution ou la suppression des données conformément aux instructions du Client et aux dispositions de la présente annexe.

3. Nature des opérations

ZotNumérik peut notamment être amenée à effectuer les opérations suivantes :

- collecte technique ;
- enregistrement ;
- organisation ;
- structuration ;
- stockage ;
- consultation lorsqu'elle est nécessaire au support ou à la maintenance ;
- transmission technique ;
- sauvegarde ;
- modification sur instruction ;
- exportation ;
- suppression.

4. Finalités

Les traitements sont effectués uniquement afin de permettre le fonctionnement des services commandés par le Client, notamment :

- formulaires ;
- systèmes de réservation ;
- gestion des rendez-vous ;
- commandes ;
- comptes utilisateurs ;
- espaces professionnels ;
- fonctionnalités nécessaires au fonctionnement du site.

5. Personnes concernées

Selon le service utilisé, les personnes concernées peuvent notamment être :

- les clients du Client ;
- ses prospects ;
- les utilisateurs de son site ;
- les personnes effectuant une réservation ;
- les personnes utilisant un formulaire ;
- ses collaborateurs lorsque le fonctionnement du service le nécessite.

6. Catégories de données

Selon le projet, les données peuvent notamment comprendre :

- nom ;
- prénom ;
- adresse électronique ;
- numéro de téléphone ;
- informations de réservation ;
- prestation choisie ;
- date et heure ;
- contenu d'une demande ;
- informations relatives à une commande ;
- données techniques nécessaires au fonctionnement du service.

Sauf accord écrit spécifique, les services ZotNumérik ne sont pas destinés au traitement de catégories particulières de données personnelles au sens de l'article 9 du RGPD ni de données nécessitant des mesures particulières non prévues par l'offre.

7. Instructions du Client

ZotNumérik traite les données uniquement sur instruction documentée du Client et aux seules fins nécessaires à la fourniture de la prestation.

Les présentes CGV, l'offre souscrite, la présente annexe ainsi que les demandes écrites du Client constituent notamment des instructions documentées.

Lorsque ZotNumérik considère qu'une instruction du Client pourrait constituer une violation de la réglementation applicable en matière de protection des données, elle en informe le Client dans les meilleurs délais.

8. Confidentialité

ZotNumérik veille à ce que les personnes autorisées à accéder aux données :

- n'y accèdent que lorsque cela est nécessaire ;
- soient soumises à une obligation appropriée de confidentialité ;
- soient informées ou sensibilisées aux obligations applicables à la protection des données.

9. Sécurité

ZotNumérik met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées au regard des risques et de la nature des traitements.

Selon la prestation et l'infrastructure utilisée, celles-ci peuvent notamment comprendre :

- connexions HTTPS ;
- authentification des accès administratifs ;
- limitation des droits d'accès ;
- règles de sécurité des bases de données ;
- protection des comptes ;
- séparation logique des données lorsque cela est pertinent ;
- mises à jour de sécurité ;
- journalisation lorsque disponible ;
- sauvegardes lorsque nécessaires ;
- mesures permettant la restauration des services lorsque cela est prévu ;
- recours à des prestataires présentant des garanties adaptées.

Ces mesures peuvent évoluer afin de tenir compte des risques, des évolutions techniques et de l'état de l'art.

10. Sous-traitants ultérieurs

Le Client donne à ZotNumérik une autorisation générale de recourir aux sous-traitants ultérieurs nécessaires à la fourniture du service.

Selon les fonctionnalités utilisées, ceux-ci peuvent notamment comprendre :

- Google/Firebase, pour les bases de données, l'authentification et certains services techniques ;
- Hostinger, pour certains services d'hébergement ou de déploiement ;

- Stripe, lorsqu'il intervient dans le traitement des paiements et selon le rôle qu'il occupe pour le traitement concerné ;
- d'autres prestataires techniques nécessaires au fonctionnement du service.

ZotNumérik veille à ce que les sous-traitants ultérieurs concernés présentent des garanties appropriées en matière de protection des données et, lorsqu'ils agissent en qualité de sous-traitants, soient soumis aux obligations contractuelles requises par la réglementation applicable.

En cas d'ajout ou de remplacement d'un sous-traitant ultérieur ayant une incidence sur le traitement des données du Client, celui-ci en est informé par un moyen approprié afin de pouvoir présenter une objection motivée relative à la protection des données.

11. Transferts internationaux

ZotNumérik ne procède à un transfert de données personnelles vers un pays tiers ou une organisation internationale que dans le cadre des instructions documentées du Client ou lorsque ce transfert est nécessaire à l'utilisation des sous-traitants ultérieurs et services autorisés dans le cadre de la présente annexe, sous réserve des obligations légales applicables.

Lorsque l'utilisation d'un prestataire entraîne un transfert de données personnelles en dehors de l'Espace économique européen, ZotNumérik veille, dans la mesure relevant de ses obligations, à ce que ce transfert repose sur un mécanisme reconnu par la réglementation applicable, notamment une décision d'adéquation ou, lorsque cela est nécessaire, des garanties appropriées prévues par le RGPD.

12. Exercice des droits

Lorsque ZotNumérik reçoit directement une demande concernant des données traitées pour le compte du Client, elle la transmet au Client lorsqu'elle relève de sa responsabilité.

ZotNumérik apporte au Client, compte tenu de la nature du traitement et dans la mesure techniquement possible, l'assistance raisonnablement nécessaire pour permettre le traitement des demandes d'exercice des droits des personnes concernées.

13. Violation de données

Lorsqu'une violation de données personnelles concernant des données traitées pour le compte du Client est portée à la connaissance de ZotNumérik, celle-ci informe le Client dans les meilleurs délais.

ZotNumérik lui communique, dans la mesure où elles sont disponibles, les informations nécessaires à l'évaluation de l'incident et au respect de ses obligations réglementaires.

Le Client demeure responsable de déterminer si une notification à la CNIL et/ou une information des personnes concernées est nécessaire lorsqu'une telle obligation lui incombe.

14. Assistance

Compte tenu de la nature du traitement et des informations dont elle dispose, ZotNumérik apporte une assistance raisonnable au Client concernant :

- la sécurité des traitements ;
- les violations de données ;

- l'exercice des droits ;
- les analyses d'impact lorsqu'elles sont nécessaires ;
- les éventuelles consultations préalables auprès de l'autorité compétente.

15. Sort des données à la fin de la prestation

À la fin de la prestation, le Client choisit, dans les limites techniques raisonnables et sous réserve des obligations légales applicables, entre :

- la restitution des données personnelles traitées pour son compte ; ou
- leur suppression.

ZotNumérik procède ensuite à la suppression des copies restant sous son contrôle, sous réserve des données dont la conservation est imposée par la loi.

La période de conservation technique de 90 jours prévue par les CGV pour permettre une éventuelle réactivation du site ne vaut pas, à elle seule, instruction de conserver pendant 90 jours l'ensemble des données personnelles traitées pour le compte du Client.

Lorsque la conservation temporaire de certaines données personnelles est nécessaire pour permettre une réactivation et que le Client souhaite bénéficier de cette possibilité, cette conservation est effectuée conformément aux instructions documentées du Client.

Les données résiduelles présentes dans certaines sauvegardes techniques peuvent subsister jusqu'à leur rotation normale lorsqu'une suppression immédiate et individualisée n'est pas techniquement possible.

Elles restent alors protégées, ne sont pas utilisées à d'autres fins et sont supprimées conformément au cycle applicable.

16. Réactivation pendant les 90 jours

Lorsque le Client a demandé ou accepté la conservation temporaire des éléments nécessaires à une éventuelle réactivation, il peut souscrire à nouveau à une offre ZotNumérik pendant la période maximale de 90 jours suivant la fin de son abonnement.

Lorsque cela est techniquement possible, ZotNumérik peut réactiver le site et les éléments encore disponibles.

La conservation pendant cette période ne constitue pas une garantie de restauration intégrale en cas d'incident technique, de suppression demandée par le Client ou d'évolution incompatible de l'infrastructure.

17. Documentation et audits

ZotNumérik met à disposition du Client les informations raisonnablement nécessaires permettant de démontrer le respect de ses obligations en qualité de sous-traitant.

Lorsque cela est justifié, le Client peut demander une vérification ou un audit dans des conditions raisonnables.

Ces opérations doivent être organisées de manière à ne pas compromettre :

- la sécurité des systèmes ;
- les données d'autres clients ;
- les informations confidentielles ;

- les secrets d'affaires ;
- le fonctionnement normal des services ZotNumérik.

18. Obligations du Client

En qualité de responsable du traitement, le Client reste notamment responsable :

- de la détermination des finalités du traitement ;
- de l'existence d'une base légale appropriée ;
- de l'information des personnes concernées ;
- de la détermination des durées de conservation ;
- du respect du principe de minimisation ;
- du traitement des demandes d'exercice des droits ;
- du contenu de sa propre politique de confidentialité ;
- de la légalité des données qu'il demande à ZotNumérik de traiter ;
- des instructions transmises à ZotNumérik.

Le Client s'engage à ne pas utiliser les services pour traiter des données nécessitant des mesures particulières non prévues par l'offre sans en informer préalablement ZotNumérik.

19. Registre et traçabilité

ZotNumérik tient, lorsque la réglementation l'exige, un registre des catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte de ses Clients.

ZotNumérik conserve les instructions documentées nécessaires permettant de démontrer qu'elle traite les données pour le compte du Client conformément à la présente annexe.

L'acceptation électronique de la présente annexe peut être rattachée à l'acceptation des CGV et à la souscription du Client afin d'en assurer la traçabilité.

20. Durée de l'accord RGPD

La présente annexe entre en vigueur dès lors que ZotNumérik commence à traiter des données personnelles pour le compte du Client.

Elle reste applicable pendant toute la durée de ces traitements et jusqu'à la restitution ou la suppression des données conformément aux dispositions précédentes.